



Déclaration Liminaire

Commission Administrative Paritaire Catégorie A

19 décembre 2024

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

En cette dernière commission administrative paritaire des catégories A pour l'année 2024, l'UNSA Défense souhaite dresser un bilan rétrospectif des nombreux sujets portés cette année et réaffirmer ses attentes pour l'avenir.

Les résultats des derniers tableaux d'avancement ont fait des heureux et des malheureux mais témoignent d'une iniquité flagrante. Depuis de nombreux mois, l'UNSA Défense dénonce des pratiques qui ne respectent ni les principes d'équité ni les attentes théoriques des taux pro/pro. Ces insuffisances compromettent les droits des agents. Nous demandons des compléments d'information et des justifications aux employeurs, notamment sur les choix d'avancement et la cohérence des taux pro/pro. Par ailleurs, le recours accru aux contractuels, qui ne génèrent aucun droit en termes de pro/pro, amplifie les inégalités au détriment des agents statutaires. Les tableaux d'avancement révèlent un manque de reconnaissance globale des fonctionnaires, particulièrement des agents statutaires anciens, en décalage avec les ambitions affichées de fidélisation. L'UNSA Défense demande une harmonisation des critères d'avancement pour les agents issus de la reconversion "dérogatoire", afin de garantir l'équité professionnelle et la cohérence avec les exigences imposées aux autres agents civils.

Que dire par exemple à des assistants de service social, qui ont les capacités à devenir conseiller technique quand il n'y a qu'un avancement au choix et pas de concours ?

Enfin, pour les paramédicaux, rien de nouveau puisque les taux pro/pro 2025 ne sont toujours pas connus.

En cohérence avec ces divers constats, l'UNSA Défense déplore la disparition des CAP consacrées aux avancements de grade et aux promotions internes. Cette réforme, en place depuis quatre ans, n'a ni amélioré la transparence ni renforcé le dialogue sur les évolutions de carrière. Au contraire, elle a accentué les problèmes de gestion, laissant les services RH répondre directement à un grand nombre de questions des agents. Le fait que les CAP ne traitent désormais que des situations administratives négatives éloigne encore davantage ces instances des réalités des agents. L'instauration d'une "réserve" de postes d'avancement, gérée en concertation avec les organisations syndicales, pourrait contribuer à rétablir un minimum d'équilibre.

Enfin, nous constatons une recrudescence des dossiers de prolongation de stage avant titularisation, pour des agents recrutés BOE comme en témoigne un nouveau cas à l'ordre du jour de cette



commission. Nous n'osons pas croire que le recrutement de BOE par le MINARM ne soit que de l'affichage. Cette situation révèle des défaillances dans le processus de sélection des candidats. Une meilleure évaluation des compétences, des besoins en formation en amont, ainsi qu'un accompagnement renforcé pour les stagiaires, sont impératifs pour garantir la réussite et l'intégration des personnels en situation de handicap notamment mais aussi de tous les fonctionnaires dans les meilleures conditions.

Face à ces constats, l'UNSA Défense appelle l'administration à prendre des mesures concrètes et immédiates pour répondre aux attentes des fonctionnaires. Une vraie définition de parcours professionnel pour les agents de catégorie A doit être une priorité.

L'UNSA Défense continuera à être un acteur vigilant et déterminé, aux côtés des agents, pour promouvoir une fonction publique à la hauteur de ses ambitions.

Nous vous remercions de votre attention, restons à votre disposition pour poursuivre ces échanges et souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble des commissaires de cette CAP.